

DE
11 A 13
ANS

CLUB JEUNES

**PROGRAMME
DE MAI
ET JUIN 2017**

Communauté de
Communes de
Gevrey-Chambertin et
de Nuits-Saint-Georges

Médiation Jeunesse secteur Gevrey-Chambertin
Contact : Emilie / Caroline / Benjamin,

Locaux du Centre Arc-en-ciel, Avenue de Nierstein,
21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 81 11

✉ secteurjeunescgc@orange.fr

MERCREDI 3 MAI

ULTIMATE

Prévoir une tenue de sport et une bouteille d'eau

MERCREDI 10 MAI

**QUINZAINES CULTURELLES :
JEUX INDIENS AVEC LA LUDOTHEQUE
ET ATELIER CUISINE**



MERCREDI 17 MAI

**TEMPS D'ÉCHANGE & DÉCOUVERTE
ATELIER CRÉATIF**

MERCREDI 24 MAI

HOCKEY

Prévoir une tenue de sport et une bouteille d'eau

MERCREDI 31 MAI

LAZER GAME

9 €

MERCREDI 7 JUIN

JEUX EXTERIEURS

*Prévoir une tenue de sport et une bouteille
d'eau*



MERCREDI 14 JUIN

BALADE et DISC-GOLF AU PARC NOISOT

MERCREDI 21 JUIN

ATELIER MANUEL ET CREATIF

2 €



MERCREDI 28 JUIN

DECOUVERTE INITIATION RUGBY

*Prévoir une tenue de sport et une bouteille
d'eau*

MERCREDI 05 JUILLET

ATELIER MANUEL ET CREATIF

2 €

Informations Diverses Organisation du Club Jeunes

- **Les inscriptions aux activités** se font au bureau du Service Médiation Jeunesse dans les locaux du Centre Arc-en-ciel. En cas d'absence, vous pouvez également vous adresser à l'accueil.

- **Concernant les tarifs**, certaines activités sont gratuites, pour d'autres une participation de l'ordre de 60% du coût vous sera demandée. *Par exemple : pour une sortie Laser Game dont le coût est de 15 euros, l'activité vous sera facturée 9 euros, les 6 restant sont pris en charge par la Communauté de Communes.*

Les temps de restauration du midi sont facturés 3,36 € pour le repas + 3 demi-heures (APS) en fonction du revenus des parents.

- **Concernant les horaires** : l'accueil des jeunes à lieu de 13h45 à 17h45 en période scolaire et de 8h45 à 17h45 en période de vacances. L'accueil pour les repas se fait à 12h, et un des accueils périscolaires sont prévu de 7h15 à 8h45 de 17h45 à 18h45.

Entre 17h et 17h45, les activités étant terminées, les jeunes peuvent soit resté jusqu'à 17h45 en activité libre encadrée par un animateur, soit partir seul avec votre autorisation ou accompagné d'une personne que vous aurez désignée sur le dossier d'inscription.

Les temps d'accueil avant 8h45 et après 17h45 ne sont pas organisés par le Service Jeunesse. Nous pouvons toutefois inscrire votre enfant à l'Accueil Périscolaire (APS) de l'Accueil de Loisirs (facturation à la demi-heure). **Pour la restauration du midi**, vous devrez nous le signaler au moment des inscriptions et **dans un délai minimum d'une semaine avant la période.**

L'accueil des jeunes se fera systématiquement au centre socioculturel arc-en-ciel.